

LE PETIT CAMIRANAIS

Sommaire

Le mot du Maire

Le Cimetière communal

Le Ré-adressage

La Voirie

Les Brèves

Du Côté de la CDC et du

Pôle Territorial

Coutumes et Traditions

L'Etat civil



Le Mot du Maire

Chères Camiranaise, chers Camiranaïs,

À l'aube de cette nouvelle année, il me tient à cœur de partager avec vous un moment de réflexion sur l'année écoulée, tout en évoquant nos projets pour l'avenir.

2024 a été une année marquée par des avancées importantes pour notre commune. Le travail sur le ré-adressage a constitué un chantier majeur, visant à simplifier et sécuriser nos démarches administratives, à faciliter l'intervention des services d'urgence, et à mieux intégrer notre territoire dans le cadre national. Ce projet a mobilisé beaucoup d'énergie, mais il représente un progrès essentiel pour notre quotidien.

Par ailleurs, nous avons porté une attention particulière à la réhabilitation et à l'entretien de notre cimetière. Ce lieu de mémoire, chargé d'émotion et d'histoire, mérite toute notre considération. Les améliorations apportées en termes d'accessibilité et de préservation témoignent de notre engagement à respecter ce patrimoine collectif. Pour l'année à venir, nous souhaitons poursuivre sur cette lancée avec de nouveaux projets porteurs de sens. Parmi eux, la création d'une commission "Jardin du Souvenir". Cette initiative vise à offrir un espace de recueillement, de sérénité, et de respect pour tous ceux qui souhaitent se souvenir de leurs proches dans un cadre apaisant et verdoyant. Nous comptons sur vos idées et votre implication pour faire de ce projet une réussite collective.

Je tiens à remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement et votre contribution à la vitalité de notre commune.

En ce début d'année 2025, je vous adresse, au nom de l'équipe municipale, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, et de prospérité. Continuons, ensemble, à construire un avenir harmonieux pour notre belle commune.

Avec tout mon dévouement

Le Maire

Le Cimetière communal

La procédure de reprises de concessions, terminée depuis la fin 2023, a permis de dénombrer 90 tombes et concessions en état d'abandon.

Les élus ont rencontré des sociétés de pompes funèbres afin d'obtenir des devis pour la remise en état des concessions qui peuvent l'être, pour la création de l'ossuaire communal, pour la destruction des tombes en très mauvais état.

La destruction de quelques tombes va permettre de redessiner les allées et de favoriser, ainsi la circulation dans le cimetière.

A partir des recommandations des professionnels le prix du m² d'une concession a été porté à 60€.

En ce qui concerne les caveaux existants le prix de la place est fixé à 250€, ce prix sera à multiplier par le nombre de places que contient le caveau.

D'autre part, certaines tombes sont des monuments en pierre de taille sculptée, parfois ciselée. D'autres présentent des ornements en fer forgé. Tous ces différents éléments ont été valorisés selon un barème validé par les élus.

Les pompes funèbres interviennent pour libérer chaque tombe qu'elle soit mise à la vente ou détruite. Cette opération s'effectue dans le respect qui est dû à chacun des défunts.

L'ossuaire communal a été créé à cet effet.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour de plus amples informations.

Nous devons désormais mettre en place une commission en charge de la création du jardin du souvenir.

Si vous souhaitez y participer merci de vous faire connaître à la mairie.



Ossuaire Communal



Le Ré-adressage

Le dispositif étant en place, toutes les personnes qui n'ont pas récupéré leurs plaques numérotées, sont invitées à le faire en prenant rendez-vous. Attention dans 5 mois les anciennes adresses ne seront plus effectives.

Les numéros correspondent à des données métriques permettant aux courriers, colis et notamment aux secours de trouver rapidement les maisons.

Le conseil a réalisé une grande partie du travail afin de réduire le coût de ce dispositif et choisir la meilleure qualité pour les plaques et panneaux.

Pour toutes nouvelles attestations ou besoin de renseignements se rapprocher de la mairie.



La Voirie

L'étude sur la sécurisation de la D15 est arrivée à son terme. Elle n'apparaît pas être à la hauteur des attentes car les automobilistes ont la possibilité de ré-accélérer une fois passé le dispositif. Il est bien difficile de limiter la vitesse sur des routes départementales dédiées entre autre au passage des poids lourds.

Les riverains de cette départementale seront conviés à une rencontre pour échanger sur le sujet dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

Des travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés par la CDC sur la route du cercle et une partie de la route du Lavoir.

A la demande d'un riverain de la D9 une réunion sera proposée aux habitants du bourg pour évoquer la sécurisation de l'entrée et de la sortie du bourg dans le courant du mois de Février.



Les Brèves

Halloween

A la fin du mois d'octobre dernier s'est déroulée sur notre commune la manifestation d'Halloween organisée par les parents d'élèves.

Le téléthon

Dans le cadre du téléthon, l'école de danse Elodie Saint Martin de la Réole a proposé au public un spectacle le dimanche 8 décembre dans notre foyer rural. Moments de performance et de gaité.

L'antenne

Après un RV avec un représentant installateur de la société ATC et de la société orange en présence d'un géomètre, les bornes du futur pylône ont été posées

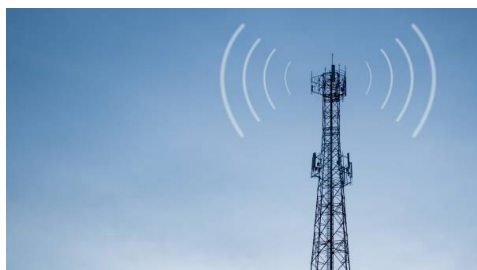
Nous pouvons vous indiquer que l'opérateur orange sera présent sur ce pylône lequel sera équipé de batteries afin de garantir un fonctionnement du service en cas de coupure d'électricité. Il est probable que d'autres opérateurs s'installent sur cette même antenne. Nous avons émis le souhait que cette antenne soit alimentée par voie souterraine.

Cette antenne sera opérationnelle dans le courant de l'année 2025. Nous n'avons pas d'informations plus précises.

Cérémonie des vœux du maire, le samedi 11 janvier à partir de 19 heures.

N'oubliez pas de renseigner le coupon réponse joint au journal.

Sortie au Puy du Fou, les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2025.
Renseignements auprès de Bastien Mercier



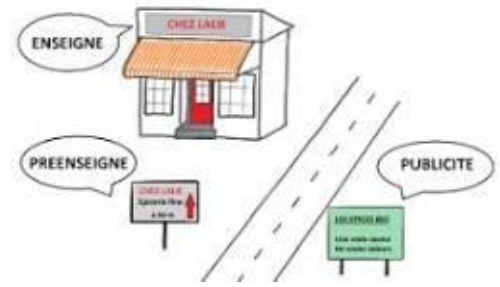
Du côté de la CDC et du Pôle Territorial

Le Règlement Local de publicité Intercommunal

Rappel du contexte de la procédure de l'élaboration du RLPI

Le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie.

Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPI, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver. Le RLPI comprend au moins un rapport de présentation, une partie réglementaire et des annexes. Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPI par délibération le 16 novembre 2023. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du RLPI ont ainsi été définis :



- **Améliorer la qualité du cadre de vie**, avec une limitation et un encadrement de l’affichage publicitaire ;
- **Réduire la pollution lumineuse**, en encadrant les publicités lumineuses, dans une démarche de sobriété énergétique ;
- Une diversification des supports de publicité et une **bonne intégration de ceux-ci dans les paysages** ;
- **Favoriser l'attractivité des pôles économiques** via une meilleure lisibilité des activités et de leur environnement par la qualité des dispositifs de communication commerciale ;
- **Accompagner les communes en Opération de Revitalisation du Territoire** dans l'amélioration de leurs paysages urbains, notamment au niveau des entrées de bourg

Afin de répondre aux objectifs qu'elle avait définis dans le cadre de l'élaboration du RLPI cités ci-avant, la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde s'est fixée les orientations suivantes :

En matière de publicités et pré-enseignes :

- Orientation 1 : Déroger à l’interdiction de publicité en autorisant la publicité de manière limitative dans certains secteurs du territoire visés au code de l’environnement (article L.581-8 du code de l’environnement).
- Orientation 2 : Réduire la densité des dispositifs publicitaires sur le territoire de la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde afin d’être en accord avec la réalité du territoire et favoriser une meilleure intégration des publicités et pré-enseignes dans le paysage.

En matière de publicités, enseignes et pré-enseignes :

- Orientation 3 : Réglementer localement les supports lumineux (publicités, enseignes et préenseignes) et proposer une plage d’extinction nocturne renforcée pour limiter l’impact de ces dispositifs (y compris numériques et /ou installés à l’intérieur des vitrines) sur le territoire tout en permettant leur utilisation avec parcimonie.

En matière d’enseignes:

- Orientation 4 : Interdire certaines implantations d’enseignes impactantes en matière d’intégration paysagère, notamment dans les espaces patrimoniaux sensibles : Site Patrimonial Remarquable, périmètres aux abords des monuments classés ou inscrits et sites classés ou inscrits (sur balcon, sur toiture, etc.) ;
- Orientation 5 : Maintenir voire renforcer la qualité des enseignes en façade (parallèles et perpendiculaires) en limitant leur nombre, leur taille, leur saillie ou encore en posant des dispositions esthétiques de façon à privilégier une bonne lisibilité des activités qu’elles signalent et à assurer une meilleure intégration dans l’environnement en s’appuyant sur les prescriptions de l’Architecte des Bâtiments de France (ABF) ;
- Orientation 6 : Encadrer le format et la densité des enseignes scellées au sol ou installées directement au sol (drapeau, chevalet) impactant fortement le paysage et notamment celles de plus d’un mètre carré, situées en zones d’activités ;
- Orientation 7 : Encadrer l’utilisation des enseignes sur clôture en maîtrisant leur nombre et/ou leur format et/ou leur taille pour limiter l’impact de ces supports tout en prenant en compte leur importance pour certaines activités du territoire (activités isolées, agricoles, viticoles, etc.) ;
- Orientation 8 : Renforcer les règles concernant les enseignes temporaires pour en limiter l’impact négatif sur le paysage.

Le Pôle Territorial (constitué de 5 communautés de communes dont celle du Réolais en Sud Gironde)

Ma Petite Planète : ensemble, relevons le défi !

La commune de Camiran, en partenariat avec le Pôle Territorial Sud Gironde, rejoint [Ma Petite Planète](#) et organise un challenge écologique à destination des habitants du territoire. Du 27 janvier au 17 février, réalisez des défis écologiques pour agir en s'amusant !

Habitant-es, associations, agent-es territoriaux... et si nous participions toutes et tous à un challenge ludique et écologique ? Un défi collectif est organisé pendant 3 semaines sur tout le territoire : l'occasion d'agir ensemble pour le climat.

Quel est le but de ce challenge ?

60 défis à relever sur plus de 15 thématiques

Alimentation, solidarité, mobilité, énergie, technologie, déchet, biodiversité..., passez à l'action en réalisant des défis individuels ou collectifs. Par exemple : acheter des produits de saison, se déplacer en covoiturage, planter un petit arbre, réparer un objet... **Des défis pour tous les niveaux, à réaliser au choix et à votre rythme**, vous seront proposés.

En équipe

Le challenge Ma petite planète se relève en équipes **de 6 à 20 personnes**, entre collègues, entre ami-es, en famille, entre voisin-es...

Pourquoi rejoindre ce challenge ?

Vous souhaitez agir, mais ne savez pas comment ? **Et si on commençait par des petits gestes au quotidien ?** Ils peuvent déjà faire la différence.

Le challenge Ma petite planète, c'est l'occasion de :

- **Mieux comprendre les enjeux écologiques** en vous informant.
- **Renforcer les liens** et passer de chouettes moments avec ses amis, sa famille, les autres joueurs de son équipe et pourquoi pas rencontrer d'autres équipes et faire de nouvelles connaissances ;
- **Agir concrètement pour la planète** avec des actions à votre portée et en adoptant de (nouvelles) habitudes
- **Participer à un jeu ludique et motivant** : ton léger et entraînant et un mode compétition qui motive tout le monde à passer à l'action ;

Comment participer ?

Prêt-e à relever le défi ? Suivez les étapes suivantes :

1. Téléchargez l'application mobile Ma petite planète (gratuite) ou rendez-vous sur [l'application web Ma petite planète](#) depuis votre ordinateur.
2. Créez votre équipe en indiquant le code communauté « MPP SUD GIRONDE » et invitez vos proches /ou/ rejoignez une équipe déjà formée.
3. **À partir du 27 janvier**, réalisez les défis et validez-les.
4. Rendez-vous à la fin du challenge pour découvrir le classement final !

Pour en savoir plus : <https://www.polesudgironde.fr/p115.html>

Et rejoignez le groupe FB « [MPP Sud Gironde](#) » pour suivre toute l'actualité du Challenge.



Coutumes et traditions

Le Nouvel An en France a été inventé par Jules César (ou presque)

Pour comprendre d'où vient le jour de l'an, il faut se rappeler que la notion même de calendrier est très variable d'une culture à l'autre. Son façonnement a parfois des origines climatiques, politiques, voire économiques.

Ainsi, les Égyptiens, dans l'Égypte antique, faisaient coïncider le premier jour de l'année avec celui de la première crue du Nil : symbole des bonnes récoltes à venir.

En France, le jour de l'an coïncide avec le 1er janvier. Avant même l'apparition du calendrier grégorien (du nom du Pape Grégoire XIII), cette date a été symboliquement choisie par Jules César qui le dédie à Janus, dieu des portes et des commencements.

Fais comme les Romains...

Le saviez-vous ? On doit également aux Romains notre mois de janvier qui tient son nom du même dieu Janus.

Le dieu Janus à deux têtes, choisi par les Romains comme symbole de la nouvelle année.

Ce choix n'a pas été fait par hasard par celui qui est alors consul de Rome : Janus a deux faces, l'une tournée vers l'avant, l'autre vers l'arrière. Il incarne cette notion de passage de l'avant vers l'après. Pour le fêter, les Romains pratiquent des sacrifices et diverses offrandes au temple qui lui est dédié. Les portes du temple sont ouvertes et l'on s'échange (déjà !) des vœux.

La tradition de fêter la nouvelle année le 1er janvier ne s'établit pas pour autant durablement. Chez les Mérovingiens, c'est le 1er mars qui a cours, jour de revue militaire. Quant aux Carolingiens, ils lui préfèrent le 25 décembre, jour de la naissance du Christ bien sûr, mais aussi en commémoration du sacre de Charlemagne.

Il faudra donc attendre 1564 et l'édit de Roussillon pris par le roi Charles IX pour que la date du 1er janvier soit définitivement adoptée dans notre pays comme le premier jour de la nouvelle année.

Les origines de la Saint-Sylvestre

Si l'année démarre au 1er janvier, il reste un mystère à résoudre : le réveillon de la Saint-Sylvestre. Dès l'Antiquité, plusieurs peuples se réunissent pour fêter le solstice d'hiver et célébrer ainsi le retour du soleil.

Chez les Romains, cela donne lieu aux fêtes des Saturnales, souvent marquées par de fastueux banquets et dans lesquels l'excès est le maître-mot. À cette occasion, l'autorité des maîtres sur les esclaves est provisoirement suspendue et le travail cesse temporairement. Apogée de ces festivités : la fête païenne des Sigillaires.

Du latin « *sigillum* » qui signifie « sceau », elle donne lieu à l'échange de petits cadeaux en terre cuite, ancêtres de nos étrennes. La tradition veut alors que plus le repas est opulent, meilleure sera l'année qui arrive. L'idée est aussi de faire le plus de bruit possible afin de chasser les mauvais esprits.

Baptême de Constantin Ier par Sylvestre, fresque de la Basilique des Quatre-Saints-Couronnés, XIIIe siècle

Le mythe de Sylvestre Ier :

Sylvestre Ier, évêque de Rome vers 314, fut à l'origine de la construction de nombreux édifices religieux de la capitale italienne.

Une kyrielle de légendes vont naître autour de ce personnage qui aurait, entre autres, baptisé Constantin Ier, mais aussi ressuscité un taureau ou encore dompté un dragon. Canonisé par l'église, il est célébré le 31 décembre.

S'embrasser sous le gui : une tradition de nos ancêtres les Gaulois.

S'il y a bien une coutume du réveillon de la Saint-Sylvestre des plus chaleureuses, c'est bien celle-ci.

Pourquoi, lorsque minuit sonne, doit-on s'embrasser sous le gui ?

En réalité, cette habitude est liée à une croyance ancestrale dans les vertus médicinales de cette plante. Chez les Gaulois, le gui est considéré comme une plante sacrée. On l'appelle alors « rameau d'or » et seuls les druides ont le droit de le cueillir, de préférence le sixième jour du cycle lunaire. Les pouvoirs attribués au gui sont légion : remède contre les poisons, il est aussi perçu comme excellent pour favoriser la fécondité. C'est pourquoi, dès le Moyen Âge, on prédit aux amoureux qui s'embrassent sous une branche de gui bonheur, mais surtout longue descendance.



Naissances

LOYSEL Nyro le 5 Septembre 2024

Mariages

THIELLAND Lucille et GALISSAIRES
Maxime le 20 juillet 2024

PIERREZ Anaïs et TASTET Fabien le 17
août 2024

Décès

ALBIZU Annie le 7 juillet 2024

